

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU 26 NOVEMBRE 2007
VOCATION ASSAINISSEMENT

XX

Toutes les communes étaient représentées sauf Cruzille

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES STATIONS D'EPURATION

Le Président explique qu'une procédure adaptée a été lancée afin de sélectionner un cabinet pour assurer la maîtrise d'oeuvre pour la construction des stations d'épuration.

Un appel d'offre a été envoyé au BOAMP le 18 septembre 2007, suite à cette parution 10 cabinets ont transmis un dossier de candidature :

- SAUNIER ET ASSOCIES DIJON
- GIRUS MEYLAN
- BEREST DIJON
- SAFEGE ENVIRONNEMENT LYON
- EGIS EAU GUYANCOURT
- IRHDOLE
- GINGER ENVIRONNEMENT ST PRIEST
- SOGREAH LYON
- POYRY ENVIRONNEMENT AUBENAS

Lors de l'examen des candidatures les 10 cabinets sont retenus. Un dossier de consultation leur est transmis.

Le 15 novembre la commission d'ouverture des plis examine les propositions des divers candidats sachant que Saunier Associés et Safege Environnement n'ont pas répondu, et que Merlin et Poyry Environnement se sont excusé. Le classement des 6 entreprises qui ont présenté une offre est le suivant :

1. IRHDOLE
2. GINGER ENVIRONNEMENT ST PRIEST
3. GIRUS MEYLAN
3. BEREST DIJON
3. SOGREAH LYON
4. EGIS EAU GUYANCOURT

Le cabinet retenu est donc : IRH DOLE

Le Comité Syndical après avoir délibéré entérine le choix de la commission.

Le Président,
Guy BERTHAUD

